

Département de la Corrèze

Maître d'ouvrage :

SYNDICAT MIXTE BELLOVIC

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

**Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'eau potable
Ancien Syndicat des Eaux de Roche de Vic
Exercice 2018**

Réf : GSP

Date	Modifications	Rédacteur	Vérificateur
08/08/2019		CV	



**DEJANTE
EAU & ENVIRONNEMENT
QUERCY**

Avenue Robert Destic
46400 SAINT-CÉRÉ
Tél. 05 65 38 13 70
contact4@dejante-infra.com

www.dejante-infra.com



Approuvé par le Chef de Projet.

Validé par M. Le Président.

SOMMAIRE

1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	2
1.1 - DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE	2
1.2 - STRUCTURE DE GESTION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	4
1.3 - LES RESSOURCES EN EAU	5
1.3.1- <i>Les ressources propres du Syndicat</i>	5
1.3.2 – <i>Volumes produits par le Syndicat (ressources propres du Syndicat)</i>	6
1.3.3 - <i>Volumes importés</i>	6
1.3.4 - <i>Volumes exportés</i>	6
1.3.5 - <i>Total du volume disponible pour le Syndicat (volume mis en distribution)</i>	7
1.3.6 - <i>Indicateur de performance défini par l'arrêté du 2 mai 2007 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</i>	8
1.4 - LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT	8
1.4.1 - <i>Ouvrages de stockage</i>	8
1.4.1.1 - Réservoirs.....	8
1.4.1.2 - Bâches de reprise et de surpression.....	9
1.4.2 - <i>Stations de traitement</i>	10
1.5 - LA DISTRIBUTION	10
1.5.1 - <i>Nombre de branchements (= nombre d'abonnements)</i>	10
1.5.2 - <i>Volumes facturés (consommés par les abonnés du Syndicat)</i>	13
1.5.3 - <i>Caractéristiques du réseau et ses performances</i>	15
1.5.3.1 - Longueur de canalisations.....	15
1.5.3.2 - Rendement du réseau – Indices linéaires :	15
1.5.3.3 – <i>Autres indicateurs de performances définis par l'arrêté du 2 mai 2007</i>	18
1.5.3.3 - <i>Réparations effectuées sur le réseau</i> :	20
1.5.3.4 - Branchements en plomb	20
1.6 - LA QUALITE DE L'EAU	21
1.7 - TRAVAUX REALISES.....	21
2 - LES INDICATEURS FINANCIERS	24
2.1 - LE PRIX DE L'EAU ET SA DECOMPOSITION	24
2.1.1 - <i>Le prix</i>	24
2.1.2 - <i>Facture type</i>	25
2.1.2.1 - Pour une consommation de 120 m3/an.....	25
2.2 – LE COMPTE ANNUEL DU RESULTAT D'EXPLOITATION - SAUR	27
2.2.1 - <i>Recettes d'exploitation</i>	27
2.2.2 - <i>Dépenses d'exploitation</i>	28
2.2.3 – <i>Abandons de créances</i>	28
2.3 – L'ETAT DE LA DETTE DU SYNDICAT	28
2.4 – LES AMORTISSEMENTS REALISES ET PROGRAMMES PAR LE SYNDICAT	29

Remarque préalable :

Dans le présent document, nous avons laissé le nom « Syndicat des Eaux de Roche de Vic ».
 En fait, il faut comprendre « ancien Syndicat des Eaux de Roche de Vic », depuis que le Syndicat Mixte BELLOVIC existe.

1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 - DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Roche de Vic a été créé en novembre 1949.
 Il regroupe actuellement 23 communes du département de la Corrèze.

Le tableau ci-dessous présente :

- la liste des communes adhérentes au Syndicat,
- et pour chacune d'entre elles, la progression du nombre d'habitants, depuis le recensement réalisé par l'INSEE en 2012.

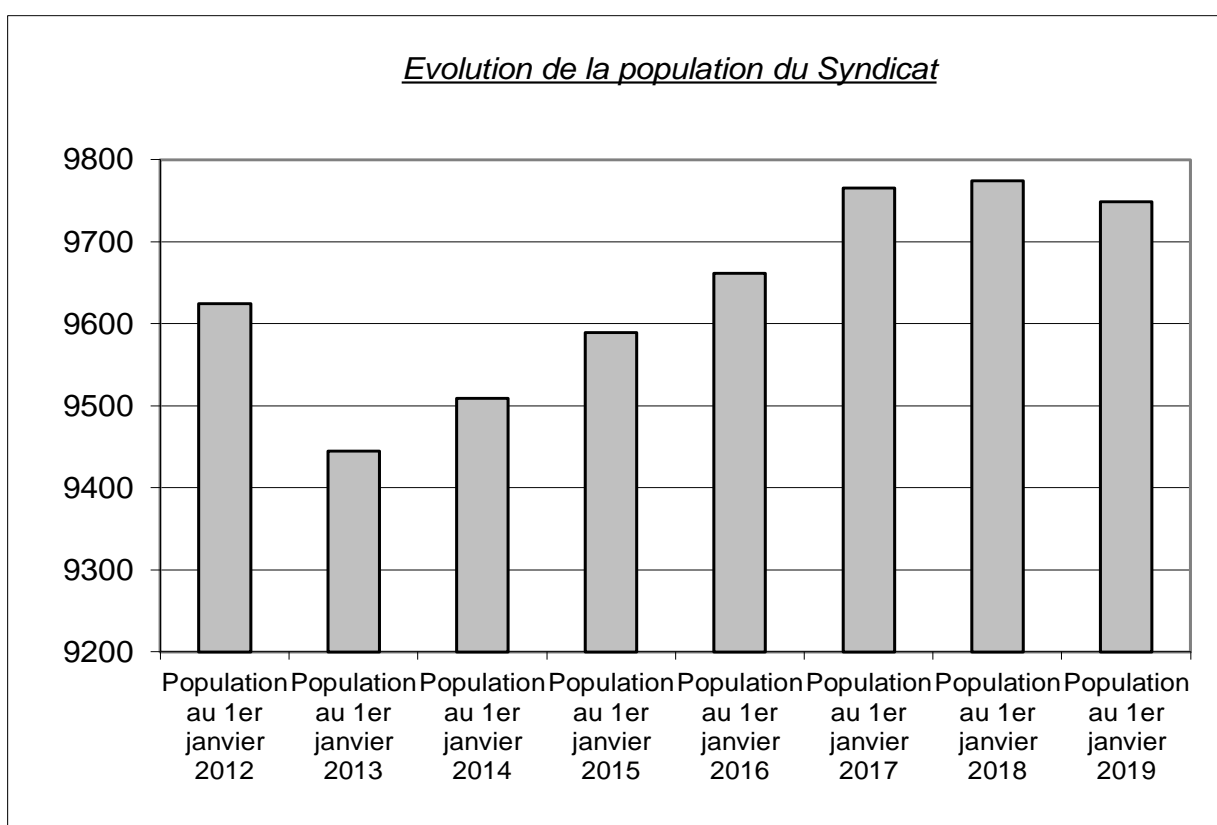
Sur la base des dernières valeurs connues (document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 »), le nombre d'habitants sur le territoire du Syndicat était de 9749 au 1^{er} janvier 2019.

Communes	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2012 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2013 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2014 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2015 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2016 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2017 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2018 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2019 »
Albignac	254	244	241	238	242	245	248	254
Albussac	706	693	692	691	700	709	713	722
Aubazine	867	874	890	907	908	912	915	911
Beynat	1276	1263	1263	1272	1280	1285	1284	1272
Branceilles	262	260	264	262	261	266	272	277
Chauffour sur Vell	398	402	410	410	413	415	423	422
Collonges La Rouge	484	470	475	480	485	490	491	488
Curemonte	217	214	215	216	216	216	213	211
Lagleygeolle	231	224	220	215	215	216	218	219
Lanteuil	520	519	528	538	542	550	536	522
Le Pescher	289	276	276	274	274	279	282	285
Ligneyrac	307	302	311	319	321	324	315	307
Lostanges	131	129	129	128	128	127	129	134
Marcillac La Croze	189	182	181	180	180	179	179	179
Ménoire	92	90	92	97	102	107	110	112
Meysac	1322	1252	1264	1272	1280	1297	1294	1283

Communes	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2012 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2013 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2014 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2015 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2016 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2017 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2018 »	Population municipale, d'après le document de l'INSEE « populations légales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2019 »
Noailhac	359	359	364	373	376	378	380	379
Palazinges	113	111	117	122	128	138	142	148
Saillac	180	184	192	201	207	215	212	208
Saint Bazile de Meyssac	158	151	147	143	139	137	135	132
Saint Julien Maumont	166	172	177	182	181	185	176	166
Serilhac	284	281	280	276	276	273	271	268
Turenne	819	793	781	793	807	822	836	850
TOTAL	9624	9445	9509	9589	9661	9765	9774	9749

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la population totale présente sur le territoire du Syndicat, depuis le recensement de 2012.

On peut noter, depuis le 1^{er} janvier 2017, une stabilité de la population.



1.2 - STRUCTURE DE GESTION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le service est actuellement exploité sous le régime de l'affermage, en vertu d'un contrat conclu avec la Société **SAUR France**, dont le siège social est :

Atlantis
1 Avenue Eugène Freyssinet
78 280 Guyancourt

Les interlocuteurs du Syndicat sont basés :

au centre Corrèze-Périgord & Midi-Pyrénées
Secteur Est - Corrèze
2 rue Alfred Deshors
Parc d'Entreprises Brive Ouest
19 316 Brive La Gaillarde Cedex

Le directeur régional Corrèze - Périgord & Midi-Pyrénées est : Daniel BARY.

La chef d'agence Corrèze - Périgord est : Corinne CYROT.

Le chef de secteur Est-Corrèze-Cantal est : Christophe PICH.

Le contrat d'affermage a pris effet le **1^{er} janvier 1994** pour une durée de 25 ans.

Il s'est achevé le **31 décembre 2018**.

Le contrat initial a été modifié par plusieurs avenants :

N° de l'avenant	Date de prise d'effet de l'avenant	Objet de l'avenant
1	10/05/1994	Modification des conditions de facturation (rabais de 50 % sur l'abonnement au compteur principal) pour les abonnés des communes de Mémoire et d'Albussac.
2	08/12/1995	Précision sur les modalités de versement de la participation du Syndicat à la SAUR pour la prestation de diagnostic des ouvrages.
3	02/04/1999	Modifications des modalités de versement des frais de contrôle (le fermier verse à la Collectivité le montant des frais de contrôle, soit 3 % de sa recette sur la vente d'eau hors taxes).
4	08/09/1999	Modifications quant à l'application du programme 1999 de travaux contractuels, qui prévoyait un montant de renouvellement de canalisations de 960 000 F HT (une partie de ces crédits est réservée à la réalisation d'un bâtiment à Branceilles, et à de la télétransmission).
5	12/07/2000	Affectation du solde des crédits prévus contractuellement pour le renouvellement de canalisations entre 1995 et 1999 : à la finition des travaux du bâtiment de Branceilles, et à la réalisation de travaux d'antennes urgentes.
6	12/07/2000	Modifications des modalités de financement par le Délégitaire, de la retenue du Moulin de Cors, en raison d'un retard dans l'exécution des travaux (affectation de la moitié de la somme de 2 000 000 F HT à des travaux de renouvellement de canalisations).
7	20/11/2000	Transfert du contrat de SAUR à SAUR France.
8	17/01/2001	Précision sur les dates de reversement de la surtaxe, par le Fermier, à la Collectivité.

9	31/01/2003	Modification des dates de révisions des tarifs du Fermier, et remplacement dans la formule de variation, de l'indice Electricité par un indice équivalent.
10	22/12/2004	Mise à jour des clauses contractuelles, et adaptation aux nouvelles dispositions réglementaires. Révision, compte-tenu des charges supplémentaires, de la rémunération du Fermier
11	06/2010	Mise à jour des clauses contractuelles (mise en place d'un compte de renouvellement, mise à jour du bordereau des prix travaux) Révision de la rémunération du Fermier
12	01/2014	Mise à jour des clauses contractuelles (restructuration du réseau, abandon de certains ouvrages de production, intégration de nouveaux ouvrages liés au transfert de la production d'eau) Révision de la rémunération du Fermier
13	01/2014	Modification du règlement de service

1.3 - LES RESSOURCES EN EAU

1.3.1- Les ressources propres du Syndicat

Jusqu'en mars 2015, le Syndicat était alimenté à partir de ressources de natures différentes : prise en ruisseau, champs captant de sources, forages en nappe souterraine. Le tableau ci-dessous rappelle la liste de ces ressources.

Désignation	Localisation	Type
Moulin de la Roussie	Communes de Beynat et de Sérilhac	Prise en ruisseau (Ruisseau La Roanne)
Captages de Miel	Communes de Beynat et d'Albussac	3 sources
Captages du Perrier (ou sources de Beynat)	Commune de Beynat	3 sources
Captages de Lespinassou (ou Seruch)	Commune du Pescher	3 sources
Captages de Roche de Vic (ou Rouchamp)	Communes de Beynat et Ménoire	7 sources
Captages du Chastang (ou Clairefage)	Commune de Sainte Fortunade	2 sources
Forage Ardaillasses	Communes de Branceilles et de Chauffour sur Vell	1 forage en nappe souterraine
Forages Combe Nègre	Commune de Branceilles	2 forages en nappe souterraine

Avec la restructuration de la ressource en eau du Syndicat, ces ressources ont été abandonnées en 2016.

Précisons que les forages de Combe Nègre, captages protégés, peuvent être ponctuellement utilisés.

Précisons que le forage et la bache des Ardaillasses ont été vendus à l'ASA de Branceilles par le Syndicat, au cours de l'année 2018.

1.3.2 – Volumes produits par le Syndicat (ressources propres du Syndicat)

Le tableau ci-dessous présente les volumes produits à partir des ressources propres du Syndicat, sur les cinq dernières années.

	Volume produit (m3/an)				
	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Moulin de la Roussie	271 781	68 986	0	0	0
Captages de Miel	59 182	23 695	0	0	0
Captages du Perrier (ou sources de Beynat)	25 381	13 696	0	0	0
Captages de Lespinassou (ou Seruch)	23 598	9 403	0	0	0
Captages de Roche de Vic (ou Rouchamp)	180 638	59 448	0	0	0
Captage du Chastang (ou Clairefage)	107 328	47 081	0	0	0
Forage Ardaillasses + Forages Combe Nègre	62 465	26 655	0	0	0
TOTAL	730 373	248 964	0	0	0

1.3.3 - Volumes importés

Depuis courant 2015, les nouvelles installations relatives à la restructuration de la ressource en eau du Syndicat, sont en service. Le Syndicat des Eaux de Roche de Vic prend donc de l'eau à partir de la station de la Grèze.

Le tableau ci-dessous présente les volumes importés par le Syndicat, sur les cinq dernières années.

	Volume importé (m3/an)				
	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Syndicat du Coiroux	2 651	1 498	0	290	2
Station de la Grèze	0	605 565	779 037*	794 366*	789 547*
TOTAL	2 651	607 063	779 037* (783 933)	794 656* (799 671)	789 549* (804 053)

Nota :

Les volumes importés, tels qu'ils sont présentés dans le tableau précédent, correspondent :

- à l'année civile, jusqu'à l'exercice 2015,
- à la période de relève (*) pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Pour les exercices 2016, 2017 et 2018, nous avons également indiqué, pour la ligne « TOTAL », le volume importé ramené sur 365 jours.

1.3.4 - Volumes exportés

Le Syndicat vend de l'eau à trois collectivités :

- aux ASA sur la Commune de Branceilles,
- aux ASA sur la Commune de Leymat
- au Syndicat d'eau potable du Coiroux,
- et à la Commune de Cornil.

Le tableau ci-dessous présente les volumes exportés par le Syndicat, à ces différentes collectivités, sur les cinq dernières années.

	Volume exporté (m3/an)				
	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Albussac	0	0	0*	0*	229*
ASA Branceilles (irrigation)	6 757	19 373	18 140*	6 094*	0*
ASA Leymat (irrigation)	0	2 445	1 758*	508*	1 829*
ASA Reyer (irrigation)	0	0	0*	0*	265*
ASA Teyssard (irrigation)	0	1 513	0*	0*	0*
Branceilles	0	0	0*	0*	0*
Syndicat du Coiroux . Dampniat . Lachaud Cosnac . Malpeyre	1 372	1 276	1235*	1171*	495*
Cornil	1 441	3 296	2 073*	4 705*	1 848*
TOTAL	9 570	27 903	23 206* (24 110)	12 478* (14 555)	4 666* (5 201)

Nota :

Les volumes exportés, tels qu'ils sont présentés dans le tableau précédent, correspondent :

- à l'année civile, jusqu'à l'exercice 2015,
- à la période de relève (*) pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Pour les exercices 2016, 2017 et 2018, nous avons également indiqué, pour la ligne « TOTAL », le volume exporté ramené sur 365 jours.

1.3.5 - Total du volume disponible pour le Syndicat (volume mis en distribution)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume total disponible pour le Syndicat, sur les cinq dernières années :

- volumes produits à partir des ressources propres du Syndicat
- + volumes importés par le Syndicat
- volumes exportés par le Syndicat.

	Volume mis en distribution (m3/an)				
	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Ressources propres du Syndicat	730 373	248 964	0	0	0
Imports	2 651	607 063	779 037* (783 933)	794 656* (799 671)	789 549* (804 053)
Exports	9 570	27 903	23 206* (24 110)	12 478* (14 555)	4 666* (5 201)
TOTAL	723 454	828 124	755 831* (761 489)	782 178* (785 116)	784 883* (798 852)

Nota :

Les volumes tels qu'ils sont présentés dans le tableau précédent, correspondent :

- à l'année civile, jusqu'à l'exercice 2015,
- à la période de relève (*) pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Pour les exercices 2016, 2017 et 2018, nous avons également indiqué, pour chaque ligne, les volumes ramenés sur 365 jours.

1.3.6 - Indicateur de performance défini par l'arrêté du 2 mai 2007 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de l'indice est fixée comme suit :

- 0% : aucune action
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'indice global est ensuite calculé en pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement, ou par le volume qui est acheté.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs obtenues, pour chaque point de production :

	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Pondération
Ressources propres du Syndicat		
-	-	-
Imports		
Station de la Grèze	80 %	1

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est donc: **80 %**.

1.4 - LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT

1.4.1 - Ouvrages de stockage

1.4.1.1 - Réservoirs

Le Syndicat compte :

- 35 réservoirs semi-enterrés,
 - et 6 châteaux d'eau (réservoirs sur tour),
- pour une capacité totale de stockage de 10 540 m3.

Le tableau ci-dessous en dresse la liste.

Nom du réservoir	Type de réservoir	Volume
Réservoir de Beynat Espagnagol	Semi-enterré	150 m3
Réservoir de Palazinges n° 1	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Palazinges n° 2	Sur tour	300 m3
Réservoir de Lostanges	Semi-enterré	50 m3
Réservoir d'Aubazine Pauliac	Semi-enterré	200 m3
Réservoir d'Aubazine Bas Service	Semi-enterré	50 m3
Réservoir d'Aubazine Haut Service	Semi-enterré	300 m3
Réservoir de Collonges La Rouge – Pech de Vézy	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Saillac n° 1	Semi-enterré	50 m3
Réservoir de Saillac n° 2	Semi-enterré	150 m3
Réservoir d'Aubazine - Veronzac	Semi-enterré	150 m3

Réservoir d'Aubazine – Villières n° 1	Sur tour	150 m3
Réservoir d'Aubazine – Villières n° 2	Sur tour	300 m3
Réservoir de Turenne	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Sérilhac	Semi-enterré	150 m3
Réservoir de Sérilhac - Rouchamp	Semi-enterré	300 m3
Réservoir d'Albussac – Roche de Vic n° 1	Semi-enterré	150 m3
Réservoir d'Albussac – Roche de Vic n° 2	Semi-enterré	300 m3
Réservoir d'Albussac – Roche de Vic n° 3	Semi-enterré	1250 m3
Réservoir d'Albussac – Roche de Vic n° 4	Semi-enterré	1250 m3
Réservoir de Collonges La Rouge – Puy Boubou	Semi-enterré	300 m3
Réservoir de Ligneyrac – Le Pommier	Semi-enterré	150 m3
Réservoir de Beynat – Le Planchat	Semi-enterré	200 m3
Réservoir du Pescher	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Meyssac	Semi-enterré	500 m3
Réservoir de Beynat – Le Perrier	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Marçillac La Croze	Semi-enterré	150 m3
Réservoir de Ligneyrac	Semi-enterré	240 m3
Réservoir du Pescher - Lespinassou	Semi-enterré	50 m3
Réservoir de Sérilhac - Lescurotte	Sur tour	500 m3
Réservoir de Lanteuil	Semi-enterré	150 m3
Réservoir de Lagleygeolle	Sur tour	150 m3
Réservoir de Saint Julien Maumont	Semi-enterré	100 m3
Réservoir de Curemonte	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Chauffour sur Vell - Coquart	Semi-enterré	150 m3
Réservoir de Lagleygeolle - Brauge	Semi-enterré	300 m3
Réservoir de Collonges La Rouge	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Meyssac – Le Chauze	Sur tour	150 m3
Réservoir de Branceilles	Semi-enterré	200 m3
Réservoir de Lanteuil – La Bitarelle	Semi-enterré	300 m3
Réservoir de Beynat	Semi-enterré	300 m3

1.4.1.2 - Bâches de reprise et de surpression

Le Syndicat compte 3 bâches de reprise, pour une capacité totale de stockage de 340 m3.

Le tableau ci-dessous en dresse la liste.

Nom du réservoir	Volume
Réservoir de Branceilles – Bâche de Branceilles n° 1 (Arrivée Combenègre)	10 m3
Surpresseur de Noailhac Brousse – Bâche de Noailhac Brousse	30 m3
Surpresseur du Peuch / Bâche du Peuch	300 m3

Les 4 bâches de reprise ci-après, ne sont plus en fonctionnement, depuis la restructuration du réseau.

Réservoir de Branceilles – Bâche de Branceilles n° 2 (Arrivée Ardaillasses)	20 m3
Station du Chastang – Bâche du Chastang	50 m3
Reprise de Beynat l'Étang de Miel – Bâche de Beynat l'Étang de Miel	50 m3
Station de Sérilhac Moulin de la Roussie / Bâche de Sérilhac Moulin de la Roussie	300 m3

1.4.2 - Stations de traitement

Depuis 2016, toute l'eau consommée par les abonnés du Syndicat est importée à partir de BBM Eau. Cette eau subit un traitement complet.

Avant 2016 :

Seules les eaux qui étaient prélevées dans le Ruisseau de la Roanne (captage du Moulin de la Roussie), étaient soumises à un traitement :

- coagulation – floculation – décantation
- filtration sur sable,
- ozonation,
- chloration.

Les eaux provenant des autres points de prélèvement (sources, et forages) n'étaient soumises qu'à une simple désinfection.

1.5 - LA DISTRIBUTION

1.5.1 - Nombre de branchements (= nombre d'abonnements)

Le tableau ci-dessous présente le nombre de branchements (ou nombre d'abonnements) de chaque Commune du Syndicat, sur les cinq dernières années.

Communes	Nombre de branchements (= nombre d'abonnements)				
	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Albignac	136	137	137	139	139
Albussac	95	95	99	99	97
Aubazine	496	502	507	508	508
Beynat	741	757	758	752	747
Branceilles	225	226	227	225	225
Chauffour sur Vell	245	247	253	255	254
Collonges La Rouge	391	396	402	401	400
Curemonte	167	168	170	174	179
Lagleygeolle	177	175	173	173	175
Lanteuil	329	328	331	327	330
Le Pescher	219	221	223	221	221
Ligneyrac	191	191	189	192	190
Lostanges	117	118	116	116	116
Marcillac La Croze	171	173	172	170	169
Ménoire	22	22	22	23	23
Meyssac	813	820	822	829	818
Noailhac	238	238	236	235	236
Palazinges	93	94	96	95	95
Saillac	148	148	146	146	147
Saint Bazile de Meyssac	110	111	113	112	110
Saint Julien Maumont	131	132	131	133	133
Serilhac	175	171	177	179	178
Turenne	601	607	606	609	607
TOTAL	6 031	6 077	6 106	6 113	6 097

Dont :					
. branchements domestiques	6 028	6 074	6 103 (dont 157 branch. communaux)	6 110 (dont 154 branch. communaux)	6 094 (dont 153 branch. communaux)
. branchements non domestiques <i>(pour lesquels la consommation annuelle est supérieure à 6000 m3)</i>	3	3	3	3	3
	. Syndicat de la Vallée du Coiroux, à Aubazines (7 575 m3) . Fruinov, à Collonges (10 440 m3) . SIMAH SASU Le Got (SOTIS), à Meyszac (7 765 m3)	. Syndicat de la Vallée du Coiroux, à Aubazines (7045m3) . Fruinov, à Collonges (9137 m3) . SIMAH SASU Le Got (SOTIS), à Meyszac (8556 m3)	. Syndicat de la Vallée du Coiroux, à Aubazines (6793m3) . Fruinov, à Collonges (10242 m3) . SIMAH SASU Le Got (SOTIS), à Meyszac (9 055 m3)	. Syndicat de la Vallée du Coiroux, à Aubazines (7597 m3) . Fruinov, à Collonges (13304 m3) . SIMAH SASU Le Got (SOTIS), à Meyszac (9190 m3)	. Beynat (6857 m3) . Fruinov, à Collonges (14019 m3) . SIMAH SASU Le Got (SOTIS), à Meyszac (8825 m3)

Remarque :

Dans le rapport annuel du délégataire des exercices 2016, 2017 et 2018, SAUR a fait apparaître le nombre de branchements communaux.

Dans les rapports précédents, les branchements communaux étaient comptabilisés dans les branchements domestiques.

Remarque :

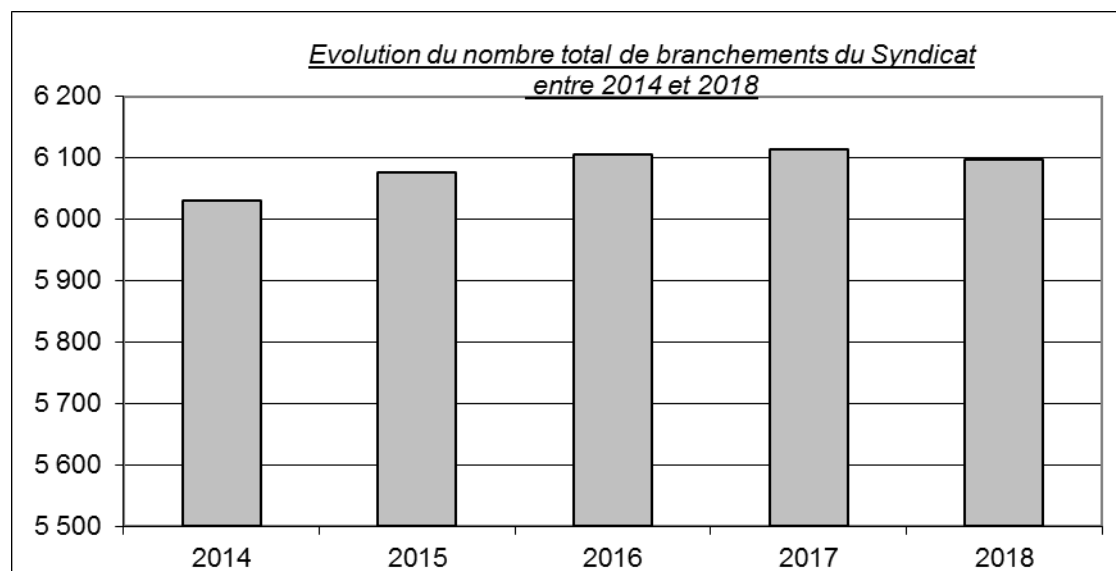
Le nombre de clients est plus faible que le nombre de branchements.

En effet, dans certains cas, un client peut avoir plusieurs branchements (et payer donc plusieurs abonnements).

En 2018, le nombre de clients était de 6039.

Le graphique ci-après présente l'évolution du nombre total de branchements du Syndicat, sur les cinq dernières années.

Il met en évidence une légère baisse du nombre total de branchements entre 2017 et 2018 (diminution de 0.26 %).

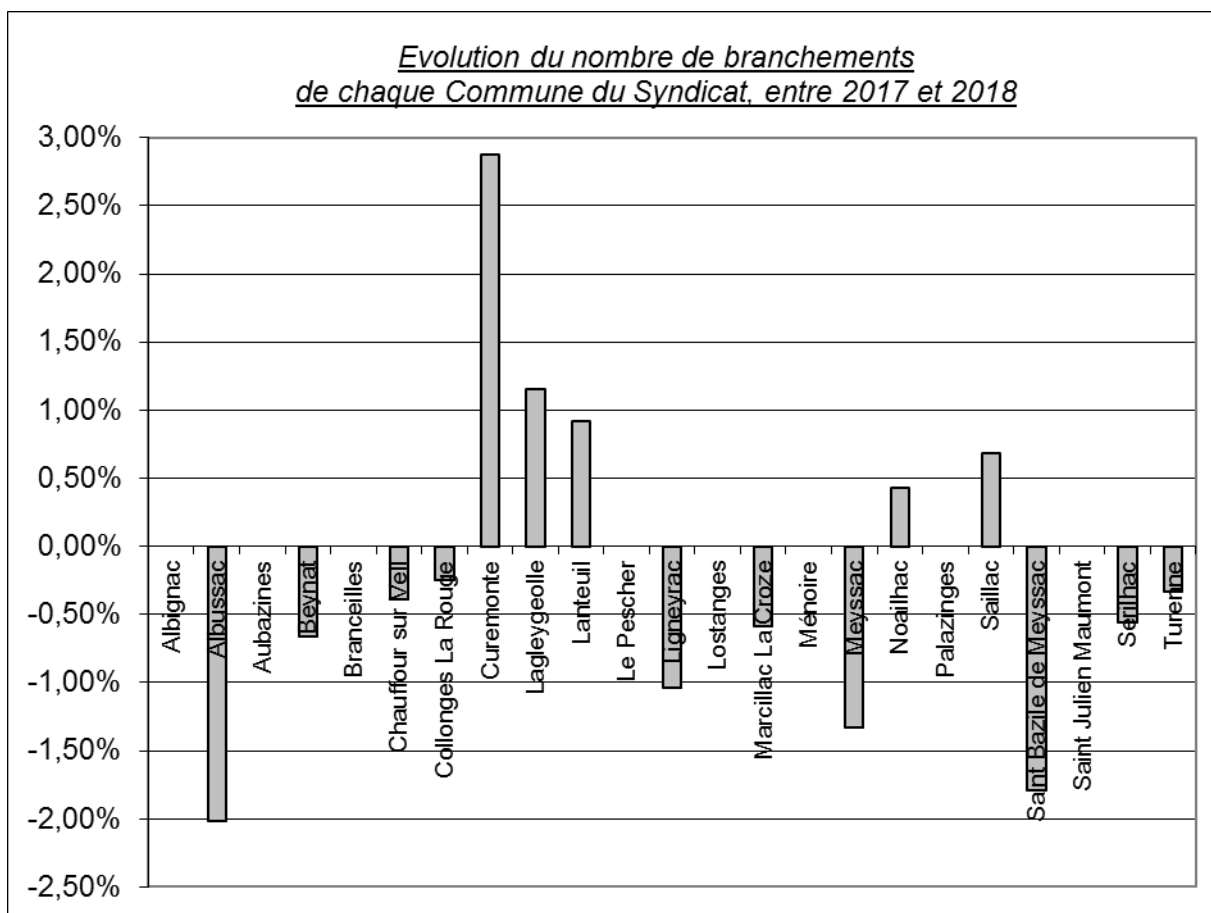


Le graphique ci-après présente l'évolution du nombre de branchements sur chaque Commune du Syndicat, entre 2017 et 2018.

Il met en évidence :

- un pourcentage d'augmentation supérieur à 1 %, pour les Communes suivantes :
 Curemonte (+ 2.87 %, soit 5 branchements supplémentaires),
 Lagleygeolle (+ 1.16 %, soit 2 branchements supplémentaires),
- une légère baisse (1 à 11 branchements en moins) sur les Communes de Albussac, Beynat, Chauffour sur Vell, Collonges La Rouge, Ligneyrac, Marcillac La Croze, Meyssac, Saint Bazile de Meyssac, Serilhac et Turenne.

Parmi les communes pour lesquelles il avait été noté une augmentation supérieure à 1% entre 2016 et 2017 (Albignac, Curemonte, Ligneyrac, Ménoire, Saint Julien Maumont, Serilhac), toutes ont maintenu leur nombre de branchement, ou ont poursuivi l'augmentation, à l'exception de Ligneyrac et Serilhac.



1.5.2 - Volumes facturés (consommés par les abonnés du Syndicat)

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau facturés aux abonnés de chaque Commune du Syndicat, sur les cinq dernières années.

Communes	Volumes facturés (m3/an)				
	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Albignac	9 504	12 028	11 683	10 183	10 007
Albussac	7 968	8 637	8 706	8 894	10 807
Aubazine	43 493	50 454	45 145	44 301	41 804
Beynat	64 720	69 718	65 879	63 880	69 447
Branceilles	16 452	17 635	15 989	16 251	17 537
Chauffour sur Vell	20 722	22 240	21 749	22 148	22 923
Collonges La Rouge	48 456	46 098	48 376	51 608	54 095
Curemonte	10 223	11 232	11 538	10 786	12 555
Lagleygeolle	17 714	20 453	18 392	16 571	19 334
Lanteuil	25 575	27 924	28 270	25 770	26 731
Le Pescher	14 671	14 697	13 887	14 115	14 733
Ligneyrac	18 376	19 302	17 157	18 640	21 697
Lostanges	7 392	8 111	8 568	8 252	8 516
Marcillac La Croze	8 705	10 217	9 244	8 799	8 933
Ménoire	1 341	1 635	1 878	1 778	1 569
Meyssac	76 343	77 656	74 616	77 016	74 557
Noailhac	18 298	19 868	18 394	18 082	18 444
Palazinges	5 167	5 288	5 637	5 611	6 841
Saillac	8 498	8 994	9 198	8 776	9 033
Saint Bazile de Meyssac	7 654	7 775	7 090	7 094	6 585
Saint Julien Maumont	8 333	9 182	9 268	8 380	9 310
Serilhac	11 404	12 469	12 346	13 328	12 163
Turenne	48 116	51 529	57 352	49 833	48 693
TOTAL	499 125	533 142	520 362 (523 229)	510 096 (517 182)	526 314 (530 676)
Dont :					
. facturation liée aux consommations domestiques	473 345	508 404	494 272 (dont branch. communaux : 13 186 m3)	468 447 (dont branch. communaux : 11 558 m3)	496 613 (dont branch. communaux : 13 039 m3)
. facturation liée aux consommations non domestiques (pour lesquels la consommation annuelle est supérieure à 6000 m3)	25 780	24 738	26 090	30 091	29 701

Nota :

Les volumes consommés, tels qu'ils sont présentés dans le tableau précédent, correspondent à la période de relève.

Pour les exercices 2016, 2017 et 2018, nous avons également indiqué, pour la ligne « TOTAL », le volume consommé ramené sur 365 jours.

Remarque :

Dans le rapport annuel du délégataire des exercices 2016, 2017 et 2018, SAUR a fait apparaître les consommations des branchements communaux.

Dans les rapports précédents, les consommations des branchements communaux étaient comptabilisées dans les consommations des branchements domestiques.

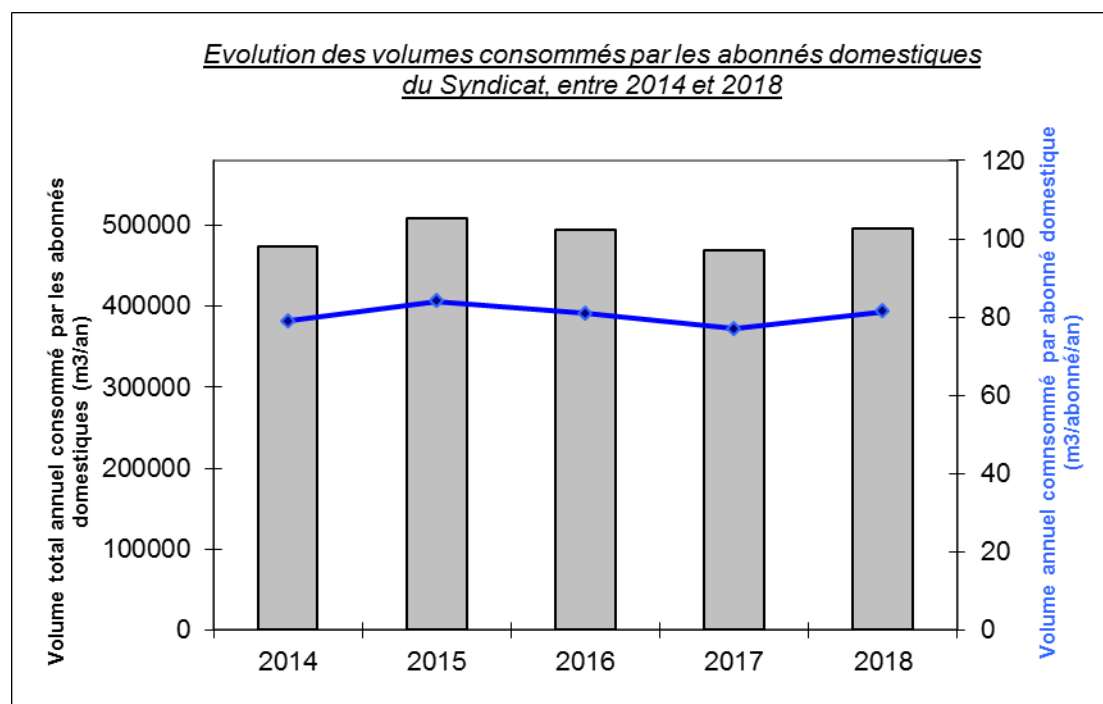
On observe une augmentation (+ 3.18 %) de la consommation totale sur le Syndicat, entre 2017 et 2018, avec toutefois des évolutions différentes selon les communes.

Le graphique ci-après présente :

- l'évolution du volume annuel consommé par les abonnés domestiques du Syndicat (c'est-à-dire ceux dont la consommation annuelle est inférieure à 6000 m3),
 - et l'évolution de la consommation moyenne annuelle des abonnés domestiques du Syndicat,
- entre 2014 et 2018.

Il met en évidence :

- une hausse entre 2014 (79 m3/an/branchement) et 2015 (84 m3/an/branchement),
- une baisse entre 2015 (84 m3/an/branchement) et 2016 (81 m3/an/branchement), qui s'est poursuivie entre 2016 et 2017 (77 m3/an/branchement),
- une hausse entre 2017 (77 m3/an/branchement) et 2018 (81 m3/an/branchement (pareil qu'en 2016)).



L'analyse de la répartition des consommations par tranches de consommation, révèle que, en 2018 :

- 76.3 % du nombre total des abonnés du Syndicat ont eu une consommation moyenne annuelle inférieure à 100 m³,
- la consommation de ces 76.3 % d'abonnés ne représente que 35.6 % de la consommation totale sur le Syndicat.

1.5.3 - Caractéristiques du réseau et ses performances

1.5.3.1 - Longueur de canalisations

Le tableau ci-dessous présente les longueurs de canalisations du Syndicat, par nature de matériau.

Nature du matériau	Longueur
Acier <i>(diamètres compris entre 26 et 200 mm)</i>	83,866 km
Fonte <i>(diamètres compris entre 60 et 300 mm)</i>	91,702 km
Polyéthylène <i>(diamètres compris entre 32 et 90 mm)</i>	22,955 km
PVC <i>(diamètres compris entre 25 et 250 mm)</i>	434,476 km
Matériau non défini	0,585 km
TOTAL	633,584 km

Remarque :

Dans le cadre de l'harmonisation des fonds de plan au niveau national, SAUR s'est dotée en 2010, d'un nouveau fond de plan cadastral appelé Référentiel à Grande Echelle (RGE).

L'évolution du linéaire d'une année sur l'autre provient d'une part, de la mise à jour au quotidien de la base de données du système d'information géographique, et du recalage du RGE, et d'autre part des extensions de réseaux réalisées dans l'année.

1.5.3.2 - Rendement du réseau – Indices linéaires :

- **Valeurs prises en compte dans le rapport annuel sur la qualité du service relatif à l'exercice 2007 (avant utilisation des indicateurs de performances définis par l'arrêté du 2 mai 2007):**

Le tableau ci-dessous présente :

- l'évolution du rendement primaire du réseau,
 - et l'évolution de l'indice linéaire de pertes (IPL),
- entre 2014 et 2018.

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Rendement primaire du réseau <i>(= volume consommé / volume mis en distribution, sur la période d'extraction des données)</i>	66 %	67 %	68,8 %	65,87 %	66,43 %

Indice linéaire de perte (m3/jour/km) (= (volume mis en distribution – volume consommé) / jour / km de réseau, sur la période d'extraction des données)	1.11	1.11	1.02	1.18	1.16
	ou 1.13 (en prenant le linéaire de réseau du RAD 2013)				

Entre 2017 et 2018, on observe une légère hausse du rendement du réseau, et une très légère baisse de l'indice linéaire de pertes.

Dans l'étude de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative à « la connaissance et maîtrise des pertes dans les réseaux d'eau potable », des valeurs de référence de l'indice linéaire de pertes sont données :

	Réseau rural (< 25 abonnés/km)	Réseau semi-rural (< 50 abonnés/km)	Réseau urbain (≥ 50 abonnés/km)
Bon	< 1.5 m3/jour/km	< 3 m3/jour/km	< 7 m3/jour/km
Acceptable	< 2.5 m3/jour/km	< 5 m3/jour/km	< 10 m3/jour/km
Médiocre	2.5 à 4 m3/jour/km	5 à 8 m3/jour/km	10 à 15 m3/jour/km
Mauvais	> 4 m3/jour/km	> 8 m3/jour/km	> 15 m3/jour/km

Le réseau du Syndicat compte entre 9 et 10 abonnés au kilomètre, et rentre donc dans la catégorie « réseau rural », de la classification de l'Agence de l'Eau. Ce réseau est dans un état « bon », pour l'année 2018, si l'on s'en réfère au tableau ci-dessus de l'Agence de l'Eau.

➤ **Indicateurs de performances définis par l'arrêté du 2 mai 2007 :**

▪ **Rendement du réseau de distribution**

$$= 100 \times (\text{volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros}) / (\text{volume produit} + \text{volume acheté en gros})$$

avec :

volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume des consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Le tableau ci-dessous présente les valeurs obtenues, pour cet indicateur de performances, depuis 2014 :

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Rendement du réseau de distribution (tel que défini par l'arrêté du 2 mai 2007)	74.7 %	75.8 %	77.15 %	76.80 %	75.28 %

Après une période de hausse, de 2014 à 2016, on observe une légère baisse entre 2016 et 2018.

▪ Indice linéaire des volumes non comptés

(Cet indice correspond à l'indice linéaire de pertes tel qu'il était défini dans le rapport annuel sur la qualité du service, relatif à l'exercice 2007 ; seule la dénomination change.)

= (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau / nombre de jours

avec :

volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Le tableau ci-dessous présente les valeurs obtenues, pour cet indicateur de performances, depuis 2014 :

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Indice linéaire des volumes non comptés (tel que défini par l'arrêté du 2 mai 2007)	1,11 m3/jour/km	1,13 m3/jour/km	1,03 m3/jour/km	1,15 m3/jour/km	1,16 m3/jour/km
	ou 1.13 (en prenant le linéaire de réseau du RAD 2013)				

On observe une stabilité entre 2017 et 2018.

▪ Indice linéaire de pertes en réseau

= (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau / nombre de jours

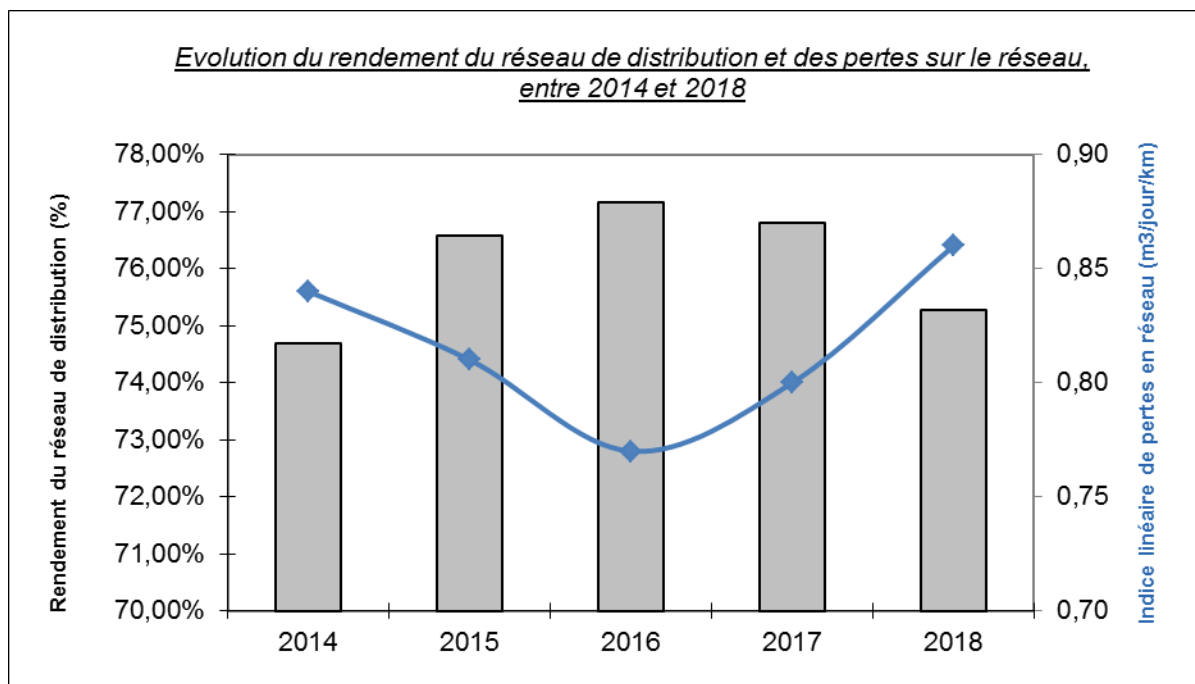
Le tableau ci-dessous présente les valeurs obtenues, pour cet indicateur de performances, depuis 2014 :

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Indice linéaire de pertes en réseau (tel que défini par l'arrêté du 2 mai 2007)	0,84 m3/jour/km	0,85 m3/jour/km	0,77 m3/jour/km	0,8 m3/jour/km	0,86 m3/jour/km
	ou 0.83 (en prenant le linéaire de réseau du RAD 2013)				

On observe une très légère augmentation entre 2017 et 2018.

▪ Graphique

Sur le graphique ci-dessous, sont reportées l'évolution du rendement du réseau de distribution et des pertes sur le réseau.



1.5.3.3 – Autres indicateurs de performances définis par l'arrêté du 2 mai 2007

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (nouveau calcul de l'indice – arrêté du 2 décembre 2013):

Indice de 0 à 120, obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 15 points sont obtenus pour la partie A.

Partie A – Informations sur le plan des réseaux :

0 : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet

+ 10 : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable

+ 5 : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

⇒ **nombre de points obtenus = 15**

Partie B – Informations sur l'inventaire des réseaux :

+10 : existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total du réseau + procédure de mise à jour

⇒ **nombre de points obtenus = 10**

+1 à 5 : 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % du linéaire total, jusqu'à 90 %

⇒ **nombre de points obtenus = 5**

+0 à 15 : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose ;

⇒ **nombre de points obtenus = 15**

Partie C – Informations sur les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

+10 : localisation des ouvrages annexes, sur les plans

⇒ **nombre de points obtenus = 10**

+10 : inventaire au moins annuel, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

⇒ **nombre de points obtenus = 10**

+10 : localisation des branchements, sur les plans

⇒ **nombre de points obtenus = 0**

+10 : document mentionnant, pour chaque branchement, les caractéristiques du compteur et sa date de pose

⇒ **nombre de points obtenus = 10**

+10 : document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite

⇒ **nombre de points obtenus = 10**

+10 : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau

⇒ **nombre de points obtenus = 10**

+10 : existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

⇒ **nombre de points obtenus = 10**

+5 : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux

⇒ **nombre de points obtenus = 5**

La valeur totale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est donc, pour l'année 2018 de : **110**.

➤ **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :**

= 100 x (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N)

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de canalisations du réseau de desserte renouvelés (y compris les canalisations remplacées à l'occasion de renforcements) au cours des années 2014 à 2018 :

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Linéaires de canalisations renouvelés	3755 ml	2845 ml	2650 ml	8895 ml	4630 ml

La valeur du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de : **0.7 %**.

1.5.3.3 - Réparations effectuées sur le réseau :

Le tableau ci-dessous présente le nombre de réparations, liées à des fuites, qui ont été réalisées sur le réseau, entre 2014 et 2018.

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Réparations sur le réseau principal :					
Réparation sur canalisation en acier	13	<i>Non précisé</i>	9	<i>Dans le RAD, il n'y a pas le détail du nombre de réparations par type de canalisation, mais il y a le nombre de réparations par commune.</i>	12
Réparation sur canalisation en fonte	5	<i>Non précisé</i>	14		12
Réparation sur canalisation en polyéthylène	1	<i>Non précisé</i>	2		0
Réparation sur canalisation en PVC	37	<i>Non précisé</i>	59		48
Réparation sur canalisation en matériaux divers	1	<i>Non précisé</i>	2		2
Sous-total :	57	81	86		85
Réparations sur les canalisations de branchement :					
Sous-total :	32	25	13	15	42
TOTAL	89	106	99	100	116

On note une hausse du nombre de fuites réparées entre 2017 et 2018.

1.5.3.4 - Branchements en plomb

Il n'a pas été comptabilisé de branchement en plomb, sur le territoire du Syndicat.

1.6 - LA QUALITE DE L'EAU

➤ Indicateurs de performances définis par l'arrêté du 2 mai 2007 :

- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

= 100 x nombre de prélèvements bactériologiques conformes
 / nombre total de prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année

Le tableau ci-dessous présente les valeurs obtenues, pour cet indicateur de performances, depuis 2014 :

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, ..., pour ce qui concerne la microbiologie <i>(tel que défini par l'arrêté du 2 mai 2007)</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

= 100 x nombre de prélèvements physico-chimiques conformes
 / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année

Le tableau ci-après présente les valeurs obtenues, pour cet indicateur de performances, depuis 2014 :

	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, ..., pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques <i>(tel que défini par l'arrêté du 2 mai 2007)</i>	100 %	98.3 % <i>(soit 1 analyse non conforme)</i>	100 %	100 %	100 %

1.7 - TRAVAUX REALISES

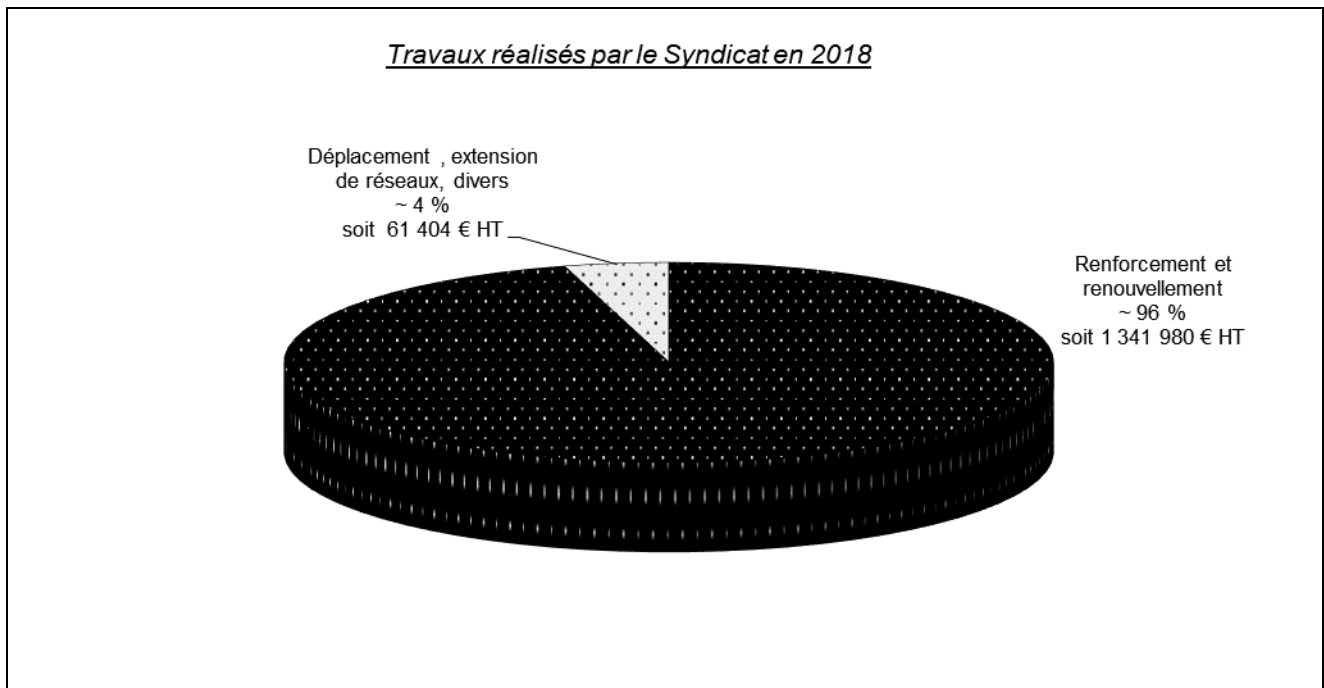
Les travaux réalisés par le Syndicat (et facturés) au cours de l'année 2018 (hors prestations d'entretien et de renouvellement du délégataire) sont les suivants :

Renouvellement / Renforcement de réseau :			
Marché AAP Roche de Vic	MEYSSAC	Renforcement artère de Meyssac 3500 ml Fonte DN 300	937 474.61 € HT
Marché – Communes d'Aubazine et	AUBAZINE et LE CHASTANG	Renouvellement du réseau entre le camping du Coiroux et Le Chastang 1130 ml Fonte DN 125	404 506.30 € HT

de Le Chastang		2530 ml Fonte DN 150 8 branchements	
<i>Déplacement de réseau / Extension de réseau / Divers :</i>			
Marché à bons de commandes 16-17 (marché SAUR)	LIGNEYRAC	Déplacement de réseau Larribe à Puy Lacoste 55 ml Fonte DN 125 2 branchements	9 614.92 € HT
Marché accord-cadre à bons de commandes (marché SOGEA)	COLLONGES LA ROUGE	Déplacement de réseau Fruinov les Vignottes 150 ml Fonte DN 110 2 branchements	19 600.42 € HT
Marché à bons de commandes 16-18 (marché SAUR)	BEYNAT	Déplacement de réseau à la déchetterie 30 ml PEHD DN 40 2 branchements	4 160.76 € HT
Marché à bons de commandes 16-18 (marché SAUR)	COLLONGES LA ROUGE	Extension de réseau Laporte à la Souteyrie 65 ml PEHD DN 32	2 869.70 € HT
Marché à bons de commandes 16-18 (marché SAUR)	AUBAZINE	Extension de réseau Virevialle à Villières 40 ml PEHD DN 40	2 525.85 € HT
Marché à bons de commandes 16-18 (marché SAUR)	SAILLAC	Déplacement de réseau Fernando à La Bertine 4 RV de sectionnement	2 745.66 € HT
Marché à bons de commandes 16-18 (marché SAUR)	LANTEUIL	Extension de réseau Devedeux à Chanat 145 ml PEHD DN 40	8 649.36 € HT
Marché à bons de commandes 16-18 (marché SAUR)	LANTEUIL	Extension de réseau Bernical à Ardailloux 30 ml PEHD DN 50	5 255.68 € HT
Marché AAP Roche de Vic		Sectorisation du réseau 2 compteurs DN 50	5 982.03 € HT

Le graphique ci-après présente la répartition de ces travaux en fonction de leur nature.
Il met en évidence que :

- 96 % du montant des travaux réalisés en 2018, a concerné des travaux de renforcement et renouvellement,
- 4 %, des travaux autres (extensions, déplacement de canalisations, ...).



2 - LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 - LE PRIX DE L'EAU ET SA DECOMPOSITION

Le prix du service comprend :

- une partie fixe (ou abonnement),
- et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable,

et ce pour la part du Syndicat, et pour la rémunération du délégataire.

Des taxes et redevances s'ajoutent à ce prix.

Chaque année, le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Roche de Vic vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité.

Les tarifs concernant la part du délégataire sont révisés annuellement conformément au contrat d'affermage.

Les taxes et les redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les abonnements sont payables par moitié, et d'avance au début de chaque semestre.

Les volumes consommés sont également payables en deux fois :

- au début du 2nd semestre : la facturation correspond à 50 % d'une estimation de la consommation annuelle,
- au début du 1^{er} semestre de l'année suivante (après relevé des compteurs) : la facturation correspond au solde de la consommation annuelle relevée.

2.1.1 - Le prix

Le tableau ci-dessous donne le détail des différentes composantes du prix de l'eau.

	1 ^{er} Janvier 2017	1 ^{er} Janvier 2018	1 ^{er} Janvier 2019	Variations entre 2018 et 2019
Part de l'exploitant				
. part fixe (€ HT)	77.78	77.78	81.51	
. part consommation (€ HT/m3)	0.7350	0.7350	0.7702	
Part du Syndicat				
. part fixe (€ HT) compteur principal	61.13	61.74	43.79	<i>Diminution d'environ 29 % de l'abonnement, et d'environ 4.5 % du prix au m3, entre 2018 et 2019.</i>
. part consommation (€ HT/m3)	1.4100	1.4200	1.3565	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	0.0410	0.0420	0.0420 (*)	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.3200	0.3300	0.3300	
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze (Agence de l'Eau)	-	0.0690	0.0690	
TVA	5.50 %	5.50 %	5.50 %	

La redevance « lutte contre la pollution » est perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, sur les factures d'eau, depuis le 1^{er} janvier 2008.

(*) Le montant de la redevance « préservation des ressources en eau » à appliquer pour l'année n n'est communiquée par l'Agence de l'Eau qu'en cours de cette année n. Ainsi, le montant qui sera à appliquer pour l'année 2019 n'est pas encore connu ; il est donc repris dans le RAD, à titre indicatif, la valeur pour l'année 2018.

2.1.2 - Facture type

2.1.2.1 - Pour une consommation de 120 m3/an

Le tableau ci-dessous présente une facture d'eau type (calculée au 1^{er} janvier de l'année considérée) correspondant à une consommation annuelle de 120 m3/an, pour une famille de résidents permanents, ayant un seul branchement au réseau.

	1^{er} Janvier 2017	1^{er} Janvier 2018	1^{er} Janvier 2019
Abonnement part syndicale	61.13 €	61.74 €	43.79 €
Abonnement part SAUR	77.78 €	77.78 €	81.51 €
Consommation part syndicale	169.20 €	170.40 €	162.78 €
Consommation part SAUR	88.20 €	88.20 €	92.42 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	4.92 €	5.04 €	5.04 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	38.40 €	39.60 €	39.60 €
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze (Agence de l'Eau)		8.28 €	8.28 €
TOTAL HT	439.63 €	451.04 €	433.42 €
TVA	24.18 €	24.81 €	23.84 €
TOTAL TTC	463.81 €	475.85 €	457.26 €

Le prix théorique du m3 d'eau pour un usager consommant 120 m3 par an (et ayant un seul branchement au réseau), est donc de :

- 3.87 € TTC/m3 au 1^{er} janvier 2017,
- 3.97 € TTC/m3 au 1^{er} janvier 2018,
- 3.81 € TTC/m3 au 1^{er} janvier 2019.

Remarque :

L'article L.12224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le montant maximal de l'abonnement ne peut dépasser un plafond dont les modalités de calcul sont définies par l'arrêté du 6 août 2007, à savoir :

« Le montant maximal de l'abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, 50 % du coût du service pour une consommation de 120 m3. »

L'arrêté du 6 août 2007 prévoit que ce pourcentage soit ramené à 40 % au 1^{er} janvier 2010.

Sur le Syndicat des Eaux de Roche de Vic, le coût hors taxes du service pour une consommation de 120 m³, est égal, **pour l'année 2018**, à :

- abonnement part syndicale, soit 61.74 €
- + abonnement part SAUR, soit 77.78 €
- + consommation part syndicale, soit 170.40 €
- + consommation part SAUR, soit 88.20 €

soit un total de 398.12 € HT.

L'abonnement représente alors 35.04 % du coût du service.

La tarification est donc conforme à l'arrêté du 6 août 2007.

Sur le Syndicat des Eaux de Roche de Vic, le coût hors taxes du service pour une consommation de 120 m³, est égal, **pour l'année 2019**, à :

- abonnement part syndicale, soit 43.79 €
- + abonnement part SAUR, soit 81.51 €
- + consommation part syndicale, soit 162.78 €
- + consommation part SAUR, soit 92.42 €

soit un total de 380.50 € HT.

L'abonnement représente alors 32.93 % du coût du service.

La tarification est donc conforme à l'arrêté du 6 août 2007.

2.1.2.2 - Pour une consommation de 81 m³/an

Le tableau ci-dessous présente une facture d'eau type (calculée au 1^{er} janvier de l'année considérée) correspondant à une consommation annuelle de 81 m³/an, (consommation moyenne annuelle des abonnés domestiques du Syndicat, en 2018), pour une famille de résidents permanents (ayant un seul branchement au réseau).

	1^{er} Janvier 2017	1^{er} Janvier 2018	1^{er} Janvier 2019
Abonnement part syndicale	61.13 €	61.74 €	43.79 €
Abonnement part SAUR	77.78 €	77.78 €	81.51 €
Consommation part syndicale	114.21 €	115.02 €	109.88 €
Consommation part SAUR	59.54 €	59.54 €	62.39 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	3.32 €	3.40 €	3.40 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	25.92 €	26.73 €	26.73 €
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze (Agence de l'Eau)		5.59 €	5.59 €
TOTAL HT	341.90 €	349.80 €	333.29 €
TVA	18.80 €	19.24 €	18.33 €
TOTAL TTC	360.70 €	369.04 €	351.62 €

Le prix théorique du m³ d'eau pour un usager consommant 81 m³ par an (et ayant un seul branchement au réseau), est donc de :

4.45 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2017,

4.56 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2018,
 4.34 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2019.

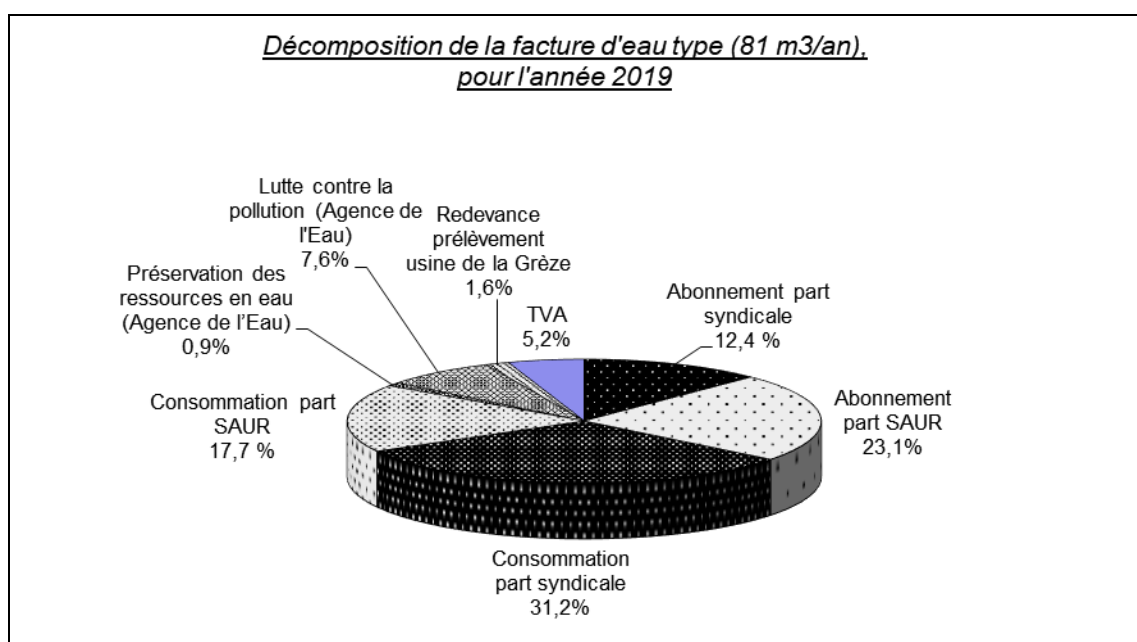
Le graphique ci-après présente les différentes parts composant la facture d'eau type (consommation de 81 m³/an) pour l'année 2019.

Il met en évidence que :

- 41 % du montant de la facture d'eau revient au délégataire,
- 44 % du montant de la facture d'eau revient au Syndicat,
- et les taxes s'élèvent à 15 %.

Il peut être également noté que :

- l'abonnement représente 36 % du montant de la facture d'eau,
- et la consommation représente 49 % du montant de la facture d'eau.



2.2 – LE COMPTE ANNUEL DU RESULTAT D'EXPLOITATION - SAUR

2.2.1 - Recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'exploitation, telles qu'elles figurent sur le compte annuel de résultat de l'exploitation, pour l'exercice 2017, et pour l'exercice 2018. Il met en évidence une hausse des recettes d'exploitation : + 6,7 % entre 2017 et 2018.

	En 2017	En 2018
Part du délégataire :		
. Produits d'exploitation	767 400 €	866 300 €
. Produits travaux contractuels	31 900 €	45 700 €
. Produits accessoires	26 100 €	26 100 €
Produits perçus pour tiers :		
. Part du Syndicat	1 139 000 €	1 148 100 €
. Part pour l'Agence de l'Eau	165 000 €	185 300 €
TOTAL des recettes d'exploitation	2 129 400 €	2 271 400 €

2.2.2 - Dépenses d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'exploitation du délégataire, pour l'exercice 2017, et pour l'exercice 2018.

Il met en évidence une hausse des dépenses d'exploitation : + 4.3 % entre 2017 et 2018.

	En 2017	En 2018
. Frais de personnel	249 700 €	278 000 €
. Electricité	123 400 €	113 400 €
. Produits de traitement	500 €	2 600 €
. Analyses	1 700 €	1 800 €
. Sous-traitance, matières et fournitures	41 100 €	56 400 €
. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	41 300 €	43 400 €
. Autres dépenses d'exploitation (télécommunications, poste et télégestion, engins et véhicules, informatique, assurances, locaux, divers)	124 600 €	135 200 €
. Frais de contrôle	26 500 €	22 300 €
. Contribution des services centraux et recherche	59 000 €	75 800 €
. Collectivités et autres organismes publics	1 304 000 €	1 333 400 €
. Charges relatives au renouvellement	66 500 €	75 000 €
. Charges relatives aux investissements contractuels	128 400 €	128 400 €
. Charges relatives aux investissements du domaine privé	7 100 €	9 500 €
. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	7 800 €	1 300 €
TOTAL des dépenses d'exploitation	2 181 600 €	2 276 400 €

2.2.3 – Abandons de créances

Le montant des abandons de créances, en 2018, est de : 210 €

2.3 – L'ETAT DE LA DETTE DU SYNDICAT

Le tableau ci-dessous présente l'état de la dette du Syndicat, au 1^{er} janvier 2018, et au 1^{er} janvier 2019.

	1^{er} janvier 2018	1^{er} janvier 2019
Capital restant dû	2 805 998.18 €	2 585 059.97 €
Annuité à venir	305 541.85 €	269 029.02 €
<i>Dont :</i>		
. remboursement du capital :	220 938.21 €	193 403.98 €
. intérêts :	84 603.64 €	75 625.04 €

Le tableau ci-dessous donne le détail des emprunts réalisés par le Syndicat, et actifs au 1^{er} janvier 2019.

	Montant initial de l'emprunt	Durée (années)	Périodicité des remboursements	Taux (%)	1 ^{ère} échéance	Dernière échéance	Echéance	Annuité 2018
Caisse d'Epargne	1 900 000.00 €	30	Trimestrielle	3.59	25/03/2011	25/12/2040	25 925.75 €	103 703.00 €
Caisse d'Epargne	150 000.00 €	30	Trimestrielle	4.05	25/08/2007	25/05/2037	2 165.09 €	8 660.36 €
Crédit Local de France	301 270.00 €	20	Annuelle	4.67	01/04/2004	01/04/2023	18 580.83 €	18 580.83 €
Crédit Local de France	2 368 819.55 €	20	Trimestrielle	5.04	01/12/1999	01/09/2019	30 729.51 €	91 069.57 €
Caisse des Dépôts	110 000 €	30	Annuelle	1.50	14/03/2017	14/03/2046	5 206.67 €	5 206.67 €
Caisse des Dépôts	350 000 €	30	Annuelle	1.50	01/07/2017	01/07/2046	16 566.67 €	16 566.67 €
Caisse des Dépôts	350 000 €	15	Trimestrielle	1.05	01/01/2017	01/01/2031	6 310.48 €	25 241.92 €

2.4 – LES AMORTISSEMENTS REALISES ET PROGRAMMES PAR LE SYNDICAT

Le montant des amortissements réalisés par le Syndicat BELLOVIC dans sa globalité, en 2018, est de :

- 620 854.86 € sur les investissements réalisés,
- 191 316.01 € sur les investissements reçus (subventions).

Le montant des amortissements programmés par le Syndicat BELLOVIC dans sa globalité, pour 2019, est de :

- 1 725 243 € sur les investissements,
- 264 949 € sur les investissements reçus (subventions).

Remarque :

Pour cet exercice, il est compliqué de fournir le montant des amortissements concernant des travaux réalisés uniquement sur le secteur de l'ancien Syndicat des Eaux de ROCHE DE VIC pour la raison suivante : la plupart des marchés passés à partir de 2018, payés et amortis à compter de 2018 et 2019 concernent les deux territoires RDVIC et SIERB confondus.